



Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique
SNTRS-CGT - Local syndical CNRS - BP : 1335
2 avenue Einstein - 69609 Villeurbanne Cedex

Tel : 04 72 69 26 95 Mel : sntrscgt@dr7.cnrs.fr

Permanence le lundi de 12 h 30 à 14 h

Hausse de la PPRS pour les AJT, T et AI

Les Directions du CNRS et de l'INSERM augmentent à compter du 1^{er} janvier 2013 d'un point le taux applicable aux Assistants Ingénieurs, et de deux points le taux applicable aux Techniciens et Adjointes Techniques. Au CNRS, cette mesure qui concerne 3 500 agents, a un coût estimé de 1,1M€.

Grades	Indice de référence réglementaire	Taux de gestion CNRS actuel	Prime moyenne actuelle CNRS	Taux de gestion CNRS à partir de 2013	Prime Moyenne CNRS à partir de 2013	Augmentation annuelle de la PPRS
AI	375	12%	2500,36€	13%	2708,72€	208,36€
TCE	343	12%	2287,00€	14%	2668,16€	381,16€
TCN/TCS	306	12%	2040,30€	14%	2381,34€	341,04€
AJTP1/AJTP2	260	12%	1733,58€	14%	2022,51€	288,93€
AJT1/AJT2	254	12%	1693,58€	14%	1975,84€	282,26€

Le SNTRS-CGT revendique :

- La revalorisation des indices de référence, qui sont pour la plupart des grades très proches voire en dessous du premier indice de la grille. Jadis, ils correspondaient aux indices moyens.
- L'harmonisation du taux des primes pour toutes les catégories à 20%, de le porter dans l'immédiat à 16% pour tous.
- L'intégration de la PPRS dans le salaire.